



**CE QUE SYNERGIE-OFFICIERS A OBTENU POUR TOUS LES OFFICIERS !**


Le Beauvau de la sécurité s'est traduit, entre autres, par une augmentation conséquente du budget du ministère de l'Intérieur à hauteur de 1,5 milliard d'euros pour l'année prochaine.


**Cette annonce se traduira dès janvier 2022 par la mise en œuvre de plusieurs mesures catégorielles notamment pour tous les Officiers de la Police Nationale :**

 **DES L'ENTREE EN ECOLE...** Enfin une augmentation de l'ISSP pour les élèves et les stagiaires qui viendra compenser le faible salaire en école ! En parallèle, Synergie-Officiers continue son combat pour les internes et les « faux externes » afin qu'aucune perte salariale ne soit palpable au cours de la scolarité.

 **PERENISATION DE L'ECHELON SPECIAL DE CAPITAINE** qui devait initialement disparaître en 2022. Cela permet une évolution indiciaire non négligeable pour les OPN ne désirant pas ou ne pouvant pas accéder au grade de commandant.

 **DES AVANCEES INDICIAIRES :** La création du 7ème échelon aura bien lieu en janvier 2022. Pour permettre aux Commandants les plus anciens qui stagnaient au 05ème échelon depuis longtemps, Synergie-Officiers a obtenu la possibilité pour ces mêmes collègues d'accéder au 07ème échelon dès juillet 2022 au lieu de juillet 2023 !

 **LE DECONTINGEMENT DES ECHELONS SPECIAUX DE 10 A 15%** au profit des Commandants divisionnaires et divisionnaires à l'emploi fonctionnel est une aubaine pour ces grades où peu de postes ou d'opportunités à l'avancement sont actuellement proposés. Cela représente environ 90 postes de plus, ce qui permettra un turnover plus important et une amélioration substantielle des fins de carrière.


 **DES AVANCEES INDEMNITAIRES :** Synergie-Officiers a obtenu la création au niveau national de 100 IRP chef de service et de 100 IRP poste difficile avec, par souci d'équité, la possibilité de percevoir l'IRP poste difficile en cas d'intérim !

 **VERS PLUS DE PROMOUVABILITE AU GRADE DE COMMANDANT DE POLICE :** Synergie-Officiers porte depuis plusieurs années l'abaissement du seuil statutaire d'éligibilité au grade de Commandant de 12 à 09 ans avec une priorité pour les officiers souhaitant s'engager sur des postes ou des zones difficiles.

**CES AVANCÉES POUR TOUT LE CORPS DE COMMANDEMENT SONT VÉRITABLEMENT LE FRUIT D'UNE LONGUE BATAILLE MENÉE SEUL PAR SYNERGIE-OFFICIERS ! LA PERMANENCE ET LA COHÉRENCE DE NOS REVENDICATIONS ONT PERMIS DE VALORISER LE CORPS DE COMMANDEMENT.**

L'exhaussement du corps de commandement ne peut se réaliser sans combativité et sans l'union de tous les Officiers et ce, quel que soit leur parcours et leurs choix de carrière !

**SI SYNERGIE-OFFICIERS SE FÉLICITE DE CES MESURES CRANTÉES POUR 2022, IL N'EN DEMEURE PAS MOINS QUE NOUS CONSERVONS TOUTE NOTRE PUGNACITÉ AFIN D'ATTEINDRE DE NOUVELLES PERSPECTIVES QUI SERONT NÉGOCIÉES DANS LE CADRE PLURIANNUEL DE LA LOPSI :**

 **REVALORISATION DE L'IRP :** Elle est scandaleusement figée depuis plus de 10 ans. Synergie-Officiers continue à solliciter une hausse de l'actuelle IRP. Réelle avancée sociale et indemnitaire, cette mesure impérieuse serait concrète et méritée pour tous.



**SUBSTITUTION DE POSTES DE COMMISSAIRES ATTRIBUES AUX OFFICIERS** : Des discussions sont actuellement en cours dans le but de permettre à plus d'Officiers de se positionner sur des postes de chefs de services (au sens organique et / ou fonctionnel).

Soucieux de promouvoir de manière efficace et pertinente ces futurs chefs de service, Synergie-Officiers veillera à ce que ces postes soient de véritables opportunités et non de simples transferts de lignes budgétaires inemployées par les Commissaires !

Synergie-Officiers a fait insérer ce concept de « postes charnières » dans le Beauvau de la Sécurité.



**HEB BIS** : Mesure phare pour notre organisation syndicale issue du protocole de 2016, la mise en branle du Hors Echelle Lettre « grille A » va permettre dès janvier 2022 aux Officiers sommitaux de revaloriser leur échelon spécial et projette le corps tout entier dans l'espace indiciaire de la haute fonction publique.

Visionnaire et ambitieux, Synergie-Officiers se donne désormais pour objectif de permettre aux Officiers sommitaux en fin de carrière d'accéder à un indice supérieur.

En effet, certains postes dévolus aux Officiers dans le cadre de la politique de substitution, sont nomenclaturés C ou D chez les commissaires, soit des postes de commissaires divisionnaires.

Pour Synergie-Officiers, l'exercice de telles responsabilités appelle donc des espaces indiciaires équivalents.



**VERS UN VERITABLE CUMUL EF / GRAF** : : Enjeu statutaire et indemnitaire légitime pour les Officiers sommitaux, Synergie-Officiers demande que dans le cadre d'un cumul, les Officiers bénéficient d'une IRP de base à 600 euros et des 40 points de NBI.

**SEULE ORGANISATION REPRÉSENTATIVE DANS TOUS LES COMITÉS TECHNIQUES,  
MEMBRE DE LA CONFÉDÉRATION MAJORITAIRE DANS LA POLICE NATIONALE,  
SYNERGIE-OFFICIERS EST ET RESTERA UN INTERLOCUTEUR INCONTOURNABLE  
POUR MENER À BIEN CES NOUVEAUX OBJECTIFS.**

**NOTRE NIVEAU D'EXIGENCE EST À LA HAUTEUR DE LA VALEUR DES FEMMES  
ET DES HOMMES DU CORPS DE COMMANDEMENT.**

**Y CROIRE, C'EST POUVOIR !**

**SYNERGIE-OFFICIERS, LE SYNDICAT D'OFFICIERS POUR TOUS LES OFFICIERS !**

Le Bureau National

**SYNERGIE**  
OFFICIERS